

Direction départementale  
des Finances publiques Du Calvados  
7 Boulevard Bertrand  
BP 40532  
14034 caen cedex 1

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Frédéric FEUILLET  
Téléphone : 02 61 10 36 48  
mail : frederic.feuillet@dgfip.finances.gouv.fr

MADAME LA DIRECTRICE DES TERRITOIRES ET  
DE LA MER DU CALVADOS  
10 BOULEVARD DU GENERAL VANIER  
14052 CAEN 04

CAEN , le 26/11/25

Objet : avis de redevance d'occupation du domaine public

V/Références : votre demande du 21 novembre 2025 : autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime.

Par demande référencée ci-dessus, vous m'avez soumis pour avis et fixation de la redevance domaniale, un projet d'arrêté portant renouvellement de la concession de plage naturelle de Bernières-sur-Mer au profit de la commune, à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral d'approbation jusqu'au 31 décembre 2035.

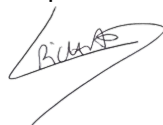
En réponse, je propose une redevance domaniale annuelle se décomposant comme suit :

- **35 %** du montant des redevances versées à la commune pour les activités soustraitées,
- **10 %** des recettes perçues par la commune auprès des usagers de toutes les activités en régie.

Le minimum de perception en 2025 s'établit à **MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS (1 982€)**. Ce montant est actualisé chaque année selon l'évolution de l'indice TP02.

Conformément à l'article R2125-1 du CGPPP, vous disposez d'un délai de deux mois pour formuler vos éventuelles observations.

Pour le Directeur Départemental des  
Finances Publiques du Calvados  
L'Inspectrice principale des Finances Publiques,



Lorène RICHARD